

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3428

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Ilot du Cerisier - Aménagement des espaces extérieurs du secteur logements - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet de ville (GPV) des Minguettes à Vénissieux, l'un des éléments forts comprend le renforcement de la centralité et la diversification de l'habitat en application de la délibération du 13 décembre 2004 approuvant la convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

L'une des opérations, qui sera accompagnée par la réalisation de la ligne T4 du tramway par le Sytral, concerne le secteur du Cerisier.

Celui-ci est situé le long de l'avenue Jean Cagne, épine dorsale du plateau des Minguettes, à proximité des secteurs Vénissy et Armstrong qui font également l'objet d'opérations de renouvellement urbain.

Le secteur du Cerisier n'avait pas été urbanisé jusqu'à présent, seul le cinéma Gérard Philipe y était installé. Il doit à terme accueillir :

- un programme d'une centaine de logements associant diversité des formes (du collectif à la maison de ville) et mixité sociale (logements sociaux, locatifs du secteur libre et accession). Deux des trois permis de construire sont déjà accordés et l'Opac du Rhône a engagé, en février 2006, la construction de 56 logements,

- des équipements publics : le centre Delay (centre de formation dépendant de l'IUFM et du Rectorat) à construire par la commune de Vénissieux et le cinéma Gérard Philipe existant, qui doit faire l'objet d'une réhabilitation lourde.

Le projet prévoit :

- la création d'une voie de desserte des logements,
- un espace public fortement végétalisé en son centre,
- les stationnements des équipements publics,
- un mail planté qui respecte le tracé actuel des cheminements pour piétons sur le site,
- l'équipement du terrain en réseaux secs et humides,
- des plantations.

Cette opération sera réalisée sous forme d'un mandat, y compris les travaux d'éclairage public et d'espaces verts de compétence communale.

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 5 268 362 €, répartis comme suit :

- budget principal (en € TTC)	5 022 362 €
- budget annexe de l'assainissement (en € HT)	123 000 €
- budget annexe de l'eau (en € HT)	123 000 €

Le montage financier s'établit comme suit :

- Anru	581 000 €
- commune de Vénissieux	212 536 €
- Région	189 000 €
- Communauté urbaine	4 285 826 €

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme et du Bureau les 3 et 24 avril 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement des espaces extérieurs du secteur logements de l'îlot du Cerisier à Vénissieux, qui sera réalisé par voie de mandat pour un coût global prévisionnel de 5 268 362 €, avec le plan de financement suivant :

- Anru	581 000 €
- commune de Vénissieux	212 536 €
- Région	189 000 €
- Communauté urbaine	4 285 826 €.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter la subvention auprès de la Région,
- b) - signer la convention avec la commune de Vénissieux et tous les actes y afférents.

3° - L'opération Vénissieux: GPV Ilot du Cerisier - Accompagnement logements, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville répartie comme suit :

- *budget principal* : 5 022 362 € TTC en dépenses et 982 536 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

. pour les dépenses :

- * 100 000 € en 2006
- * 500 000 € en 2007
- * 3 000 000 € en 2008
- * 1 422 362 € en 2009

. pour les recettes :

- * 20 000 € en 2006
- * 100 000 € en 2007
- * 400 000 € en 2008
- * 462 536 € en 2009

- *budget annexe de l'eau* : 123 000 € HT en dépenses sur 2007,

- *budget annexe de l'assainissement* : 123 000 € HT en dépenses sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,